



Club RH

PARTAGER



Facebook



Twitter



CONNEXION



ACTUALITÉ

JURIDIQUE

COMMUNAUTÉ

SERVICES

CONCOURS : FORMEZ VOS AGENTS !
> Découvrez nos offres sur mesure



MA VIE EN MIEUX, AVEC LE CNAS

ACCUEIL > SALAIRES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX : COMPAREZ, SIMULEZ, ÉVALUEZ > Pouvoir d'achat des fonctionnaires : la bataille des chiffres

FONCTION PUBLIQUE

Pouvoir d'achat des fonctionnaires : la bataille des chiffres

Publié le 20/09/2018 • Par [Claire Boulland](#) • dans : [A la une](#), [A la une emploi](#), [A la Une RH](#), [Actu Emploi](#), [Dossiers Emploi](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)



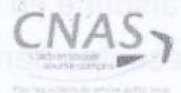
Alexas Photos - Pixabay - CC by SA 2.0

Le deuxième rendez-vous salarial de l'année se tiendra le 17 octobre. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires sera au cœur des débats. Comment a-t-il évolué cette année ? La réponse n'est pas simple, tant d'indicateurs sont à prendre en considération.

CET ARTICLE FAIT PARTIE DU DOSSIER

Salaires des fonctionnaires territoriaux : comparez, simulez, évaluez

EN PARTENARIAT AVEC



CHIFFRES-CLÉS

Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2010 (année de gel du point d'indice) le point d'indice de la fonction

En juillet dernier, l'inflation est nettement repartie à la hausse. Selon l'Insee, les prix ont augmenté de 2,3 % ⁽¹⁾. Les salaires n'ont pas suivi.



aujourd'hui à 4,6860.

calculatrice pour ce faire une fois les « pertes » subies depuis dix ans, compte tenu de cette évolution et du gel du point d'indice, revalorisé (en deux temps) de 1,2% avant

d'être réglé cette année.

Résultat : en juillet 2018, la perte du pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire était de :

- 148 euros chaque mois depuis 2010 pour un adjoint administratif principal de première classe (catégorie C). Qui, au titre de l'augmentation de la cotisation retraite début 2011 a perdu 53 euros en plus ;
- 185 euros mensuels depuis huit ans pour un secrétaire administratif de « classe exceptionnelle » (catégorie B) (et 67 euros en moins dans le portefeuille avec la contribution retraite) ;
- 306 euros tous les mois pour un attaché « hors classe » (et 110 euros au titre de la cotisation retraite).

À LIRE AUSSI

- [Fonction publique : jusqu'à quand les cotisations retraites vont-elles augmenter ?](#)

Divergences

Traditionnellement, le gouvernement ne dresse par le même constat que les syndicats. Pourquoi ? Parce qu'eux raisonnent en « salaire moyen par tête » (SMPT), quand lui « raisonne en rémunération nette moyenne des personnes en place [RMPP], c'est-à-dire présentes dans l'administration deux années de suite. De fait, c'est le calcul par construction le plus favorable », souligne François Ecalte, économiste spécialiste des finances publiques et animateur du site Fipeco.

Explications : « La RMPP permet de suivre l'évolution de la fiche de paie des agents de la fonction publique d'une année sur l'autre. Elle augmente mécaniquement à cause des évolutions de carrière qui en découlent. »



Club RH

PARTAGER



Facebook



Twitter



CONNEXION

« Bien rémunérés en début de carrière que les générations suivantes partant à la retraite », soulève François Ecalle. Ce qui dans le calcul des organisations syndicales pesait tout de même pour -0,5 point en 2015 sur le SMPT.

Ainsi, le dernier [rapport sur l'état de la fonction publique](#) relevait une progression de la RMPP dans le versant territorial, mais plus lente par rapport à l'année précédente (+1,7 %, après +2,1 %). La direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) consent dans ce document que l'« évolution moyenne cache toutefois une certaine dispersion, avec entre 24 et 34 % d'agents 'en place' selon les versants ayant connu une baisse de pouvoir d'achat. Celle-ci est essentiellement liée à la hausse des cotisations retraite et à l'évolution d'éléments variables de rémunération ».

La Gipa : le « voyant rouge »

Le gouvernement fait aussi valoir la « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (Gipa), qui doit garantir le maintien de ce dernier quand l'évolution du point d'indice est inférieure à l'inflation.

Les éléments statistiques les plus récents concernant la Gipa dans la fonction publique territoriale sont issus d'une enquête complémentaire aux bilans sociaux, menée en 2013. Ils concernent les montants versés en 2012 au titre de la période décembre 2007-décembre 2011. Constat : elle a bénéficié à 159 000 agents, pour un montant moyen annuel de 477 euros.

À LIRE AUSSI

- [Mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat \(GIPA\) pour 2017](#)

« Ne soyons pas dupes : la Gipa n'est qu'une compensation partielle de la perte du pouvoir d'achat, mais il est important qu'elle soit pérennisée », estime Mylène Jacquot (CFDT). Ce dispositif est un bon indicateur, souligne-t-elle : si les sommes versées et le nombre de bénéficiaires augmentent, c'est mauvais signe. « Ce sera une bonne nouvelle lorsqu'il n'y en aura plus besoin. »

Moral en berne



Club RH

PARTAGER



Facebook

Twitter



CONNEXION

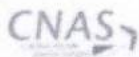
meure que des mesures très ponctuelles : un coup de pouce sur le compte épargne-temps, les frais de missions et l'indemnité kilométrique, en attendant une remise à plat du système de rémunérations, plus axées sur le mérite.

Les revalorisations des grilles prévues par l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), qui ont été reportées d'un an, s'élèveront à 840 millions d'euros en 2019, fait-il aussi valoir.

Reste qu'après les mesures de rigueur annoncées récemment et le grand plongeon dans l'inconnu du prélèvement à la source – avec le choc psychologique des premières fiches de paye net d'impôts – l'impression générale d'un pouvoir d'achat en berne pourrait s'accroître.

À LIRE AUSSI

- [Fonction publique : un rendez-vous salarial, des « mesurette », jugent les syndicats](#)



RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Partagez avec vos collègues



Analysez 10 ans de politique salariale dans la fonction publique territoriale selon votre catégorie et votre cadre d'emplois, dans tous les types de collectivités.

Analysez votre courbe de rémunération,
comparez votre situation.

Accédez à l'application >

Combien allez-vous
gagner jusqu'en 2017 ?

Combien gagnerez-vous en
progressant dans votre carrière ?

Dans quelle collectivité
gagneriez-vous le plus ?

Methodologie et crédits

Retrouvez notre dossier complet

la Gazette.fr